

## Réussir l'école de l'excellence avec chaque enfant



47%

*47% des jeunes francophones belges de 15 ans ont déjà doublé alors qu'ils sont moins de 10% dans plus de la moitié des pays de l'OCDE*

### Notre diagnostic

L'éducation est le fondement du développement humain. Elle l'est sur le plan personnel, elle l'est parce qu'elle contribue à améliorer notre société. L'éducation est essentielle à la construction de nos savoirs, de nos compétences et de nos valeurs. Elle contribue à dessiner notre avenir personnel et notre destin collectif. Elle détermine la part de liberté et de créativité que nous pouvons mettre à la

fois au service de notre épanouissement et au service du bien commun. Elle est le levier le plus important sur lequel nous pouvons jouer si nous voulons vivre mieux.

L'école constitue la principale contribution publique à cette mission.

Malgré une implication importante de tous les acteurs de l'école et des moyens financiers alloués qui ne sont pas inférieurs à ce qui se pratique dans les pays qui nous entourent, les résultats de notre système scolaire sont insatisfaisants tant en termes d'efficacité que d'équité.

## Poursuivre le Pacte

Face à ce constat largement partagé, un grand chantier a été initié depuis 2015 en vue d'apporter les réponses structurelles dont notre système éducatif a besoin. Syndicats d'enseignants, fédérations de pouvoirs organisateurs et des associations de parents, universités et associations travaillant au quotidien dans tous les domaines de l'éducation se sont mobilisés massivement afin de définir un projet complet de réforme de notre système scolaire.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est le fruit de ce processus de réforme de notre système éducatif coconstruit avec les acteurs de terrain. Il s'agit de réformer le système scolaire en profondeur d'ici 2030 en vue de le rendre plus équitable et plus performant.



**Un grand nombre des mesures prévues dans le cadre de ce Pacte ont déjà été entreprises : engagement de 1.200 professionnels de l'enfance supplémentaires, la création de plus de 30.000 places scolaires rendue possible, le renforcement des savoirs de base en adaptant les contenus appris à l'école, par la mise en place d'un tronc commun ouvert aux intelligences multiples, en mettant une priorité sur les périodes de remédiation pour diminuer drastiquement le redoublement.... Mais, vu sa portée et son ambition, le Pacte nécessite d'être poursuivi sur plusieurs législatures.**

## Comblent la pénurie



***Notre système scolaire fait face à un autre défi important, la pénurie d'enseignants.***

La pénurie d'enseignants est un problème persistant qui affecte également un certain nombre de nos voisins. Le métier d'enseignant peine à attirer. Plus encore, 33% des jeunes professeurs abandonnent le métier dans les 5 années de leur entrée en fonction. Des premières réponses viennent d'être apportées : mise en place d'un accueil des enseignants débutants par un enseignant référent

dans chaque école, stabilisation de ces enseignants débutants, meilleure rémunération des enseignants qui acceptent de donner plus de périodes de cours, assouplissements du décret titres et fonctions, création d'un pool d'enseignants pour effectuer des remplacements... Mais c'est le métier lui-même qui doit être modernisé et revalorisé. Ce sera une priorité de la prochaine législature.

### **Assurer la liberté de choix des parents**

Par ailleurs, le cdH est particulièrement attentif à un des piliers de notre système éducatif : la liberté de choisir son enseignement. Or, la forte croissance démographique des enfants en âge scolaire a créé une autre pénurie, le manque de places dans les écoles. Force est aujourd'hui de constater que dans certaines zones, la liberté de choix des parents est fortement limitée par le manque de places disponibles. Une politique volontariste de renforcement de l'offre scolaire a été menée ces dernières années. Plus de 50.000 places ont été créées ou financées et un certain nombre de mesures d'accompagnement ont été prises (possibilité d'engager un chef d'établissement quelques mois avant la première rentrée scolaire, paiement plus rapide des subventions de fonctionnement...). Chaque année, les besoins de places sont réévalués sur l'ensemble du territoire de la FWB au moyen d'un outil d'analyse fin et un financement de 20 millions est consacré aux nouveaux projets. Cet effort devra être poursuivi.

### **Investir dans le numérique**

Par ailleurs, notre société est en constante évolution et l'école se doit de préparer les élèves à la société tant présente qu'à venir. Le numérique occupe déjà une partie importante de nos vies, la robotique, la cybersécurité et l'intelligence artificielle n'en sont encore qu'au début de leur développement, mais sont promises à avoir un impact conséquent sur nos vies et sur le marché du travail, l'opulence des données disponibles impose à chacun de mettre en place de nouvelles stratégies afin de bénéficier d'informations pertinentes et de qualité. L'école doit plus que jamais jouer son rôle face à cette abondance d'informations pour que celles-ci deviennent de réelles et validées connaissances. Elle se doit de rencontrer les défis que posent les évolutions récentes afin de continuer à permettre aux jeunes citoyens de comprendre les enjeux du monde et de poser des choix conscients, critiques et informés.

## **Notre Vision**

L'importante mobilisation des acteurs du monde scolaire autour du Pacte pour un Enseignement d'excellence fait de ce dernier la feuille de route naturelle de la politique en matière d'enseignement pour les législatures à venir. Son ambition peut se résumer comme suit : garantir l'autonomie et la responsabilisation des institutions éducatives tout en assurant la cohérence et la qualité de l'offre éducative.

Cela ne signifie toutefois aucunement que les débats en la matière soient mis entre parenthèses ou confisqués par les acteurs initiaux du Pacte. La mise en place de ce dernier doit se faire en dialogue constant avec tous les acteurs

impliqués et les ajustements qui devront être apportés pourront l'être de manière efficace grâce à une procédure d'implémentation progressive permettant de tirer les leçons de la pratique sans imposer à l'ensemble du secteur des réformes trop nombreuses. Par ailleurs, le cdH a la conviction que seule une réforme menée à son terme pourra apporter des résultats tangibles et les changements structurels dont notre enseignement a besoin.

L'école doit donner la priorité aux savoirs et compétences de base et en garantir la maîtrise, pour ne laisser personne sortir de l'école sans un socle commun de compétences et de connaissances. Toutefois, les différentes formes d'expression de l'intelligence – qu'elle soit artistique, sportive, technique, manuelle, cognitive – doivent trouver place dans notre enseignement, permettant à chaque élève de découvrir le plaisir d'apprendre, condition indispensable à une école de la réussite, et d'une revalorisation des filières techniques et professionnelles.

Pour y arriver, l'école doit prendre en compte les particularités de chaque enfant. La présence régulière de deux enseignants dans une même classe et le recours à des outils numériques permettraient que les apprentissages soient à la fois plus personnalisés, tout en favorisant également les formes de collaboration entre les élèves. Des remédiations dès l'apparition des premières difficultés permettraient de réduire fortement le redoublement, tandis que les élèves les plus forts doivent se voir proposer des activités de dépassement.

Les enseignants doivent être mieux formés et travailler davantage encore en équipe. Ils doivent bénéficier de plus d'autonomie, mais également de davantage de responsabilités. Leur position dans la classe doit changer afin qu'ils puissent motiver les élèves surtout en les inspirant.

Les activités proposées doivent être plus variées pour qu'apprentissages théoriques et mises en pratique alternent et se complètent. Les activités parascolaires doivent également être plus fortement intégrées à l'école, ce qui permettra de mieux respecter les rythmes biologiques et de rendre l'école plus stimulante.

La liberté de choix des parents doit également être préservée. A cette fin, il faut favoriser une offre pédagogique variée et garantir une égalité de traitement entre les diverses formes d'enseignement. Une éducation philosophique et convictionnelle de qualité doit également être assurée.

L'école permettra ainsi aux élèves d'acquérir la capacité de trouver leur pleine place dans la construction de la société, en se souciant du développement de toutes les dimensions de l'être humain.

***Nous souhaitons ainsi rendre possible une école où les enfants sont heureux d'aller, où les enseignants seront enthousiastes de travailler et dans laquelle les parents auront confiance.***

## Nos objectifs

L'amélioration de la qualité de notre enseignement est aujourd'hui bien engagée. Pour le cdH, le travail devra être poursuivi durant les prochaines législatures autour de quatre objectifs prioritaires :

1. **Offrir un cadre d'apprentissage révisé et reprecisé adapté à la société du 21<sup>e</sup> siècle en poursuivant la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence**
2. **Investir dans les enseignants et les directions**
3. **Assurer la transition numérique de l'école**

## Mise en œuvre de nos objectifs

### 1. **Offrir un cadre d'apprentissage révisé, reprecisé et adapté à la société du 21<sup>e</sup> siècle en poursuivant la mise en œuvre du Pacte pour un Enseignement d'excellence**

Pour le cdH, il était important que la transformation de l'Enseignement soit faite avec tous les acteurs éducatifs plutôt que d'imposer une réforme « d'en haut », déconnectée des enjeux de terrain. Plus de 7500 acteurs ont été consultés : pouvoirs organisateurs, syndicats, enseignants, directeurs, associations de parents, universités... Ils se sont entendus sur un ensemble de mesures cohérent : le Pacte pour un Enseignement d'excellence !

Si de nombreuses mesures ont déjà été adoptées, certaines doivent maintenant être mises en œuvre sur le terrain. D'autres mesures sont encore planifiées pour la prochaine législature. En dix ans, notre enseignement sera transformé en profondeur. Pour une fois qu'une réforme est pensée avec les acteurs et sur le long terme, il serait absurde d'arrêter une mobilisation aussi importante. Au contraire, la méthode participative du Pacte visant un large consensus devrait être utilisée dans d'autres domaines.

### **Concrètement, les principales mesures du Pacte sont :**

- ↪ **Assurer un continuum pédagogique de 3 à 15 ans assurant un haut niveau d'excellence pour tous. A cette fin, nous proposons de :**
  - › Accompagner et évaluer de manière régulière l'instauration progressive du nouveau tronc commun ;
  - › Renforcer les savoirs de base (plus de lire, écrire, compter, calculer) ;
  - › Définir un programme d'apprentissage pour les élèves en Maternel ;
  - › Renforcer la fréquentation scolaire et mettre pleinement en œuvre l'obligation scolaire à partir de 5 ans ;

- › Poursuivre le renforcement de l'encadrement maternel dans l'enseignement fondamental ;
- › Adopter les nouveaux référentiels de savoirs et de compétences en cours d'élaboration. Ils fixeront, pour chaque année et chaque matière, aux enseignants des objectifs à atteindre dans les apprentissages, plus clairs, plus précis et plus cohérents ;
- › Elaborer et adopter de nouveaux référentiels de savoirs et compétences plus précis pour le degré supérieur du secondaire, à la suite de ceux adoptés pour le nouveau tronc commun ;
- › Donner sens aux apprentissages en alliant savoirs théoriques et pratiques ;
- › Généraliser 2 heures de cours de langues modernes dès la 3<sup>e</sup> primaire, commencer l'apprentissage de la seconde langue moderne dès la deuxième secondaire ; développer de nouvelles méthodes d'apprentissage visant l'usage vivant de la langue et privilégier les contacts avec des élèves de l'autre côté de la frontière linguistique, ainsi que l'échange de professeurs provenant de l'autre communauté linguistique ;
- › Développer plus fortement l'enseignement en immersion linguistique ;
- › Initier aux langues anciennes tous les élèves dès le début du secondaire afin de renforcer la maîtrise du français ;
- › Développer un parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) ;
- › Apprendre à chaque élève à faire des choix d'orientation tout au long de sa scolarité ;
- › Lutter contre tous les stéréotypes dans les manuels scolaires, les livres de jeunesse et les logiciels éducatifs, les choix d'orientation, la formation des équipes pédagogiques et dans la gestion des cours de récréation ;
- › Labelliser les activités relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) réalisée dans les Ecoles et intégrer, conformément au Pacte pour un enseignement d'excellence, l'EVRAS au tronc commun, dans le domaine de la santé et du bien-être (incluant l'apprentissage de relations égalitaires entre les filles et les garçons).

↪ **Lutter contre l'échec scolaire et assurer à chacun une école qui répond à ses besoins. A cette fin, nous proposons de :**

- › Ne pas supprimer le redoublement, mais se donner comme objectif de réduire de moitié l'échec scolaire en ayant recours à d'autres stratégies, le redoublement ne devant intervenir qu'en dernier recours ;
- › Favoriser la présence régulière de deux enseignants dans une même classe pendant des heures spécifiques ;

- › Permettre des apprentissages plus personnalisés, la remédiation individuelle d'élèves en difficultés d'apprentissage, notamment par la présence régulière de deux enseignants par classe, le recours à des outils numériques et à des formes de collaboration entre élèves ;
- › Privilégier la diversité et l'innovation dans les manières d'enseigner selon les contextes et les apprentissages visés ;
- › Apporter un meilleur suivi des élèves au travers d'un enseignement davantage différencié ;
- › Assurer une détection précoce des problèmes et lacunes dans l'apprentissage ;
- › Renforcer le rôle positif et formateur de l'évaluation et ramener l'évaluation à une juste place dans le processus d'apprentissage ;
- › Incorporer dans la grille de tous les élèves 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé durant lesquelles il y aura plus d'un enseignant par classe ;
- › Consacrer plus de 50 millions d'euros pour développer les dispositifs de différenciation pédagogique pour tous les élèves ;
- › Soutenir l'acquisition par les élèves de la langue d'apprentissage y compris dans le secondaire en renforçant les dispositifs mis à disposition des élèves ne maîtrisant pas bien le français ;
- › Organiser un meilleur suivi pédagogique de l'élève en créant un dossier d'accompagnement de l'élève (DAcCE) ;
- › Renforcer progressivement la gratuité scolaire en circonscrivant davantage les frais scolaires admissibles en prévoyant un mécanisme de subvention complémentaire aux écoles ;
- › Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves à besoins spécifiques en donnant aux écoles des ressources complémentaires ;
- › Recentrer l'enseignement spécialisé sur les élèves ayant des troubles importants ;
- › Assurer à chaque élève de l'enseignement spécialisé une certification attestant des compétences acquises et valorisant son parcours éducatif ;
- › Clarifier et renforcer les soutiens psycho-médico-sociaux (Centre PMS, services PSE,) pour qu'un meilleur soutien puisse être assuré auprès de toutes les écoles ;
- › Restructurer les équipes mobiles et les médiateurs pour mieux lutter contre le décrochage scolaire ;
- › Renforcer la qualité et la diversité des équipes de soutien par une formation initiale plus exigeante, la systématisation de la formation d'entrée en fonction des agents, l'élargissement des titres requis pour la fonction de directeur de Centre PMS... ;

- › Outiller les écoles dans la gestion de leurs relations avec les familles des élèves ;
- › Revoir, sur base de l'étude de faisabilité, les rythmes scolaires annuels et journaliers afin d'adapter davantage le rythme de l'école aux besoins des enfants et à la réalité de la vie des familles.

↪ **Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence. A cette fin, nous proposons de :**

- › Développer de l'enseignement en alternance qui doit devenir une filière prioritaire d'orientation dans l'enseignement qualifiant ; des filières d'excellence doivent être mises en place dans chaque bassin scolaire, en partenariat avec les entreprises ;
- › Organiser 2 filières (au lieu de 3 aujourd'hui) dans les 3 dernières années du secondaire pour 2027, de sorte à avoir une filière regroupant le secondaire général et le technique de transition actuel, qui conduit à l'enseignement supérieur (le secondaire de transition) et une filière, réorganisant l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel, qui forme à un métier (le secondaire qualifiant) ;
- › Maintenir l'enseignement qualifiant dans le circuit de l'enseignement ;
- › Moderniser l'offre d'options offertes afin qu'elles soient plus en lien avec les métiers et les secteurs de demain, créateurs d'emplois ;
- › Renforcer le dialogue entre l'enseignement qualifiant et les entreprises (PME, secteurs professionnels) ;
- › Généraliser la Certification par unités (organisation des formations en modules de cours afin qu'un élève ne puisse représenter que les modules qu'il a ratés) ;
- › Soutenir les expériences-pilotes d'immersion des enseignants dans l'entreprise et les interventions de professionnels des secteurs concernés dans les classes ;
- › Etendre progressivement, tout en les évaluant, les expériences d'immersion en entreprise pour les élèves ;
- › Solliciter les partenaires sociaux en vue d'émettre des propositions concrètes visant à structurer l'offre de places de stages et d'harmoniser, au sein d'un dispositif unique, les différents soutiens publics aux stages ;
- › Inviter les Régions à conditionner l'accès des entreprises à certaines aides à l'ouverture de places de stage et aux moyens mis en œuvre pour l'accueil et la formation des stagiaires ainsi qu'à renforcer l'utilisation des clauses sociales à cet égard ;
- › Négocier, avec les partenaires sociaux sectoriels, un investissement privé dans les Centres de technologies avancées (CTA) ;



- › Poursuivre l'action des Centres de technologies avancées (CTA) et du fonds d'équipements, dans une logique de collaboration inter-réseaux ;
- › Augmenter l'accessibilité et garantir une offre de CTA sur chaque bassin scolaire en lien avec l'évolution des besoins du monde économique.

**↪ Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur. A cette fin, nous proposons de :**

- › Evaluer les implications du nouveau continuum pédagogique sur la fin du secondaire ;
- › Prévoir des évaluations externes certificatives à la fin de l'enseignement secondaire de transition en français et en histoire, comme aujourd'hui, mais aussi en mathématiques et en sciences, afin de s'assurer que tous les élèves aient le niveau suffisant pour commencer l'enseignement supérieur ;
- › Limiter les effets de rupture entre le secondaire supérieur et les différentes filières des études supérieures, en instaurant / favorisant / renforçant :
  - a. une culture commune et des outils communs/cohérents entre ces niveaux d'enseignement ;
  - b. l'échange et la communication réciproques à propos des référentiels des deux niveaux ;
  - c. la mobilité des personnels et la possibilité pour des enseignants du secondaire d'obtenir un statut de collaborateur pédagogique dans l'enseignement supérieur ;
  - d. le développement de projets pédagogiques conjoints tels que les dispositifs de tutorat de transition par lequel des étudiants du supérieur (des filières pédagogiques notamment) facilitent anticipativement l'affiliation de jeunes du secondaire ;
- › Renforcer l'organisation de cours propédeutiques à la fin des études secondaires ou à l'entrée des études supérieures en vue de préparer aux études pour lesquelles il existe un examen d'entrée ou un test d'orientation ;
- › Informer au mieux les élèves des implications de leurs choix de spécialisations sur leurs choix futurs et du caractère plus ou moins réaliste des différentes poursuites d'études dans le supérieur.

**↪ Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance du système scolaire. A cette fin, nous proposons de :**

- › Maintenir l'Enseignement dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- › Favoriser un pilotage des écoles par les objectifs plutôt que par des règles administratives ;
- › Simplifier la réglementation pour donner plus d'autonomie aux écoles, notamment dans les choix d'affectations des ressources humaines et matérielles, ainsi que dans la constitution des équipes pédagogiques ;
- › S'assurer que toutes les écoles élaborent en équipe, avec l'appui de conseillers pédagogiques, un plan de pilotage dans lequel elles se fixent des objectifs pour les 6 prochaines années ;
- › Assurer un suivi des objectifs des écoles par le nouveau corps des Délégués au contrat d'objectifs ;
- › Centrer les inspections sur les écoles dans lesquelles des difficultés ont été constatées préalablement ;
- › Identifier les écoles mettant en place des dispositifs innovants ou particulièrement efficaces et en favoriser le partage ;
- › Apporter une aide spécifique aux écoles en difficulté ;
- › Encourager le travail en réseau et les synergies entre les établissements scolaires et les autres acteurs du secteur de la jeunesse (aide à la jeunesse, clubs sportifs ...) ;
- › Renforcer les collaborations entre les écoles, en particulier de PO différents, au sein d'un même bassin scolaire ;
- › Soutenir et anticiper les rassemblements nécessaires de PO dans l'enseignement libre et soutenir l'engagement bénévole, en respectant pleinement la liberté d'association ;
- › Assurer une stricte égalité de traitement entre les différents réseaux d'enseignement, en notamment par la mise en œuvre de la séparation entre le pouvoir régulateur et pouvoir organisateur (AGE/WBE) ;
- › Inclure les garderies du temps de midi dans le « temps scolaire ».

## **2. Investir dans les enseignants et les directions**

Tous les décrets du monde n'y changeront rien : l'école, c'est avant tout un enseignant face à des élèves. La qualité de notre système scolaire dépendra d'abord de la qualité des équipes pédagogiques. C'est pourquoi il est primordial de leur donner le moyen d'exercer au mieux leur métier et de leur faire confiance. Le métier d'enseignant doit également être modernisé et revalorisé tant sur le plan symbolique que financier.

**Pour ce faire, cela demande d'agir à plusieurs niveaux :**

**↳ Trouver des solutions pérennes pour mettre fin à la pénurie de professeurs. A cette fin, nous proposons de :**

- › Promouvoir régulièrement le métier d'enseignants dans les médias afin de susciter davantage de vocations ;
- › Favoriser une plus grande stabilité des équipes pédagogiques et mieux accompagner le début de la carrière d'enseignant, notamment par un soutien pédagogique accru (dans la continuité des dispositions déjà adoptées) et par un allègement du temps de travail lors des deux premières années, compte tenu du temps nécessaire pour préparer les cours ; prévoir également un allègement du temps « face à la classe » en fin de carrière afin de permettre aux enseignants de venir en soutien de ceux qui commencent, dans le cadre de tandems ;
- › Développer des solutions flexibles permettant de répondre à l'absence inopinée d'enseignants pour cause de maladie ;
- › Valoriser et faciliter la reconnaissance des compétences pédagogiques acquises dans d'autres pays de l'Union européenne ;
  - a. Valoriser l'expérience acquise en dehors de l'enseignement afin que des personnes en réorientation de carrière puissent se voir reconnaître leur ancienneté ;
  - b. Renforcer le soutien salarial des enseignants avec 10 ans d'ancienneté dans les écoles à indice socio-économique faible (écoles bénéficiaires de moyens de l'encadrement différencié) ;
- › Evaluer les modifications récentes au décret Titres et fonctions et, le cas échéant, l'adapter ;
- › Renforcer l'accessibilité au Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) en proposant des formations compatibles avec l'horaire d'un individu actif dans le monde du travail qui voudrait se réorienter ; mettre par exemple à disposition des MOOCs, des modules en ligne certifiants ou permettant au candidat de se préparer seul au jury ;
- › Permettre aux enseignants en fin de carrière ayant quitté leur école avant leur pension (DPPR) de revenir à l'école s'ils le souhaitent ;
- › Rémunérer l'ensemble des heures supplémentaires prestées.

**↳ Renforcer la formation des enseignants et des directions. A cette fin, nous proposons de :**

- › Aider les enseignants à s'adapter à la complexité grandissante de leur métier en mettant en œuvre la réforme de la formation initiale (test d'entrée en français, allongement à 4 ans...) ;

- › Outiller les enseignants à l'évolution de leur métier en allongeant la formation continue (jusqu'à 6 jours par an) en prévoyant une prime de 100 euros nets lorsque la formation a lieu en dehors des heures scolaires ;
- › Former les enseignants et directeurs notamment aux dispositifs de différenciation pédagogique ;
- › Concevoir un dossier de développement professionnel ;
- › Faire des directeurs de vrais managers en renforçant leur formation, leur équipement informatique, en révisant leur profil de fonction et en les impliquant davantage dans le processus de recrutement ;
- › Assurer une tension barémique d'au moins 20 pour cent entre les directeurs et le plus haut barème enseignant à 30 ans d'ancienneté pour rendre la fonction attrayante et justement rémunérée par rapport aux responsabilités ;
- › Evaluer les directeurs et les personnels de l'enseignement de façon collectif et formatif dans le cadre du suivi des plans de pilotage ;
- › Développer la fonction de « coordinateur » pédagogique ;
- › Favoriser la mise en place d'une structure collégiale de direction lorsque la taille de l'établissement le permet.

↪ **Moderniser la fonction d'enseignant. A cette fin, nous proposons de :**

- › Favoriser la mobilité des enseignants entre écoles et pouvoirs organisateurs des différents réseaux et, en priorité, reconnaître en cas d'engagement dans une école d'un réseau les années d'ancienneté acquises dans un autre réseau ;
- › Favoriser la collaboration pédagogique entre enseignants en prévoyant 2h pour du travail collaboratif et une réduction de « face classe » ;
- › Faciliter le travail des enseignants via une plateforme d'échange de ressources et d'outils pédagogiques (nouveau site en 2019) ;
- › Diversifier les missions au cours de la carrière des enseignants pour la rendre plus motivante (plus de carrière plane mais une carrière évolutive en 3 étapes avec une augmentation progressive de la possibilité de missions pédagogiques hors « face classe ») ;
- › Simplifier les statuts des enseignants ;
- › Associer la revalorisation barémique liée à la réforme de la formation initiale des enseignants à une réflexion sur le temps de travail et les prestations réalisées dans le cadre scolaire (remédiation, études dirigées, accueil extrascolaire...)

- › Assurer une gestion informatisée de la carrière des enseignants permettant de gérer tous les aspects administratifs de ces dossiers par des applications informatisées directement en ligne avec l'administration au départ des établissements scolaires ;
- › Mettre en place un système d'évaluation des enseignants. Celui sera d'abord collectif et formatif suivi le cas échéant d'évaluations individuelles lorsque des points d'attention et d'amélioration individuels doivent être évoqués.

### 3. Assurer la transition numérique de l'école



**Le numérique fait aujourd'hui partie intégrante de nos sociétés. Il n'occupe toutefois qu'une place fort réduite dans le cadre scolaire. Or il doit y trouver sa place à quatre niveaux : comme objet d'apprentissage, comme outil au service de la création de dispositifs d'enseignements innovants, comme outil au service de la transmission d'informations entre les établissements et l'administration, comme moyen de communication entre les écoles, les parents et les élèves.**

Le numérique est pourtant susceptible de transformer en profondeur l'école, comme il le fait dans d'autres secteurs. Il peut notamment favoriser une plus grande personnalisation des apprentissages en adaptant par exemple le niveau de difficultés d'exercices. Il peut également libérer les enseignants de tâches moins intéressantes, ainsi que permettre une première appréhension des élèves à leur propre rythme. Les enseignants pourraient ainsi se consacrer davantage à l'accompagnement et à la remédiation. La gestion de l'hétérogénéité des élèves serait ainsi grandement facilitée si le numérique était intégré au quotidien des classes. Une attention particulière sera portée à l'accès des filles au numérique, les femmes ne constituant que 10 % environ des diplômées (masters et baccalauréats) dans les TIC.

Le dernier Gouvernement a défini une stratégie numérique pour l'Education intégrant ces quatre dimensions. Elle doit aujourd'hui être mise en œuvre autour des priorités suivantes :

#### **Equiper les écoles. A cette fin, nous proposons de :**

- › En collaboration avec les Régions, prévoir un équipement de base assurant pour chaque classe un débit de connexion à internet performant et un dispositif de projection numérique ;
- › Permettre un équipement complémentaire spécifique à des projets pédagogiques particuliers ;
- › Mettre à disposition des élèves des logiciels libres et open source ;

- › Intervenir dans les frais informatiques des enseignants qui utilisent leur ordinateur personnel à des fins professionnelles ;
- › Fournir un ordinateur administratif à toutes les directions ;
- › Demander à tous les établissements de développer une stratégie numérique au sein de leur plan de pilotage.

↪ **Eduquer au numérique. A cette fin, nous proposons de :**

- › Assurer à tous les élèves de 15 ans la maîtrise des compétences définies dans le cadre de référence européen pour les compétences numériques : DigComp 2.1 ;
- › Mettre en place dans le cadre du nouveau continuum pédagogique un cours dédié au numérique et aux technologies ;
- › Eduquer à la maîtrise des réseaux sociaux dès l'école primaire ;
- › Sensibiliser à un usage responsable des smartphones, notamment dans le cadre d'exploitations pédagogiques en mode BYOD (Bring Your Own Device), et rappeler à chaque établissement sa responsabilité de fixer des balises quant à l'usage abusif des smartphones dans l'enceinte des écoles ;
- › Renforcer l'éducation aux médias (critiques médiatiques, recherche intelligente...) ;
- › Renforcer la prévention contre le cyberharcèlement et toute autre forme de harcèlement rendue plus facile par un mauvais usage des outils numériques.

↪ **Mettre le numérique au service de la différenciation des apprentissages. A cette fin, nous proposons de :**

- › Favoriser le développement d'outils numériques permettant de soutenir la démarche éducative et notamment d'alterner moments en autoapprentissage et apprentissages collectifs ;
- › Former les enseignants aux compétences relatives à l'usage du numérique à des fins pédagogiques ;
- › Assigner au sein des fédérations de pouvoir organisateur des ressources pour accompagner les équipes éducatives ;
- › Favoriser le développement d'outils numériques permettant d'alterner moment en autoapprentissage et apprentissages collectifs ;
- › Promouvoir et encadrer les initiatives pédagogiques comme les classes inversées.

#### Favoriser l'échange d'informations. A cette fin, nous proposons de :

- › Développer e-classe, la nouvelle plateforme d'échanges de ressources pédagogiques entre enseignants ;
- › Mettre le numérique au service de la simplification administrative en s'assurant qu'une école ne doive jamais encoder deux fois la même information ;
- › Généraliser les outils numériques de communication entre l'école et les parents.

## 4. Renforcer la liberté de choix

L'article 24 de la Constitution garantit aux parents le libre choix de l'enseignement qu'ils souhaitent pour leurs enfants. Respecter ce prescrit constitutionnel est une priorité essentielle pour le cdH.

En effet, si un enfant doit être égal à un enfant, aucun enfant n'est identique à un autre. Les pratiques pédagogiques doivent être suffisamment variées pour prendre en compte la diversité des élèves. La même méthode d'enseignement qui conviendra à un enfant pourra se révéler contre-productive pour tel autre, tandis que les parents doivent pouvoir orienter leurs enfants vers des écoles privilégiant des pratiques pédagogiques qu'ils jugent les plus adéquates pour leurs enfants.

Par ailleurs, la liberté de choix de l'enseignement est traditionnellement liée aux convictions philosophiques des parents. Le droit à une éducation religieuse ou morale est d'ailleurs inscrit à l'article 24 de la Constitution. L'organisation de notre système éducatif sur une base philosophique ne peut toutefois être un obstacle à la cohésion sociale nécessaire dans toute société. L'école doit donc à la fois rencontrer le droit individuel des élèves à un enseignement conforme à leurs convictions et permettre la construction d'un socle de références culturelles commun à tous les élèves favorisant le vivre ensemble.



**Enfin, il ne peut y avoir de liberté de choix que s'il existe suffisamment de places scolaires accessibles. Aucun décret ne pourra permettre que deux cents enfants soient accueillis dans une école qui n'a que cent places. Dès lors, la poursuite d'une politique ambitieuse de créations de places est indispensable. Dans le même temps, certaines places disponibles ne sont pas jugées attractives par les parents. Il est indispensable d'accompagner ces écoles afin de comprendre pourquoi elles n'accueillent pas plus d'élèves.**

↳ **Favoriser une offre d'enseignement variée et assurer l'égalité de traitement entre les différents réseaux d'enseignement. A cette fin, nous proposons de :**

- › Préserver une pluralité de réseaux d'enseignement ;
- › Assurer un financement équitable des différents réseaux ;
- › Faciliter les collaborations inter-réseaux ;
- › Encourager et accompagner sur le terrain le transfert ou le partage de locaux entre réseaux ;
- › Renforcer le réseau organisé par la Communauté française en développant son autonomie par rapport à l'administration ;
- › Renforcer l'offre d'écoles proposant un enseignement qualifiant ;
- › Renforcer la création de places dans l'enseignement spécialisé, en particulier dans l'enseignement secondaire, afin d'assurer un nombre de places suffisant dans chaque bassin scolaire ;
- › Soutenir le développement de projets pédagogiques innovants et diversifiés.

↳ **Renforcer la qualité de la formation philosophique et convictionnelle. A cette fin, nous proposons de :**

- › Mettre en œuvre la récente réforme de l'inspection qui regroupe tous les inspecteurs des cours de religion au sein du service général de l'inspection sous un statut similaire aux autres inspecteurs ;
- › Créer un référentiel commun à l'ensemble des cours philosophiques. Ce référentiel s'abstiendra de définir des savoirs spécifiques, mais établira les compétences devant être acquises, en particulier des compétences de réflexivité à l'égard de ses propres convictions et d'ouverture aux autres convictions ;
- › Favoriser les dispositifs pédagogiques interconvictionnels permettant la rencontre entre élèves et enseignants de convictions différentes devrait faire partie intégrante de ces cours ;
- › Donner aux pouvoirs organisateurs et à l'inspection la capacité de contrôler ce qui est enseigné dans les cours philosophiques ;
- › Harmoniser les statuts des professeurs de religion et de morale non confessionnelle, notamment en termes de nomination et de promotion ;
- › Supprimer l'interdiction pour un même enseignant de donner le cours de philosophie et citoyenneté et un cours de religion ou de morale dans la même école ;
- › Faciliter l'organisation des cours de religion dans l'enseignement officiel en apportant de la souplesse nécessaire afin de répondre aux souhaits des parents, des enseignants et des directions, dans un cadre concerté.



↳ **Renforcer l'offre de places scolaires. A cette fin, nous proposons de :**

- › Poursuivre et affiner le monitoring annuel de l'offre et des besoins de places dans les écoles permettant d'établir la liste des zones en tension démographique ;
- › Prolonger le mécanisme d'appel à projets permettant d'octroyer chaque année un financement supplémentaire de 20 millions d'euros pour la création de places dans ces zones ;
- › Favoriser l'émergence de projets de création de places, par exemple en faisant appel à des consultants externes ou en offrant le support d'architectes et d'entrepreneurs ;
- › Renforcer l'attractivité des places disponibles dans les écoles à faible taux d'occupation. En cas de nécessité, la fermeture d'une école et la réouverture, dans les mêmes bâtiments, d'un nouvel établissement doté d'un autre projet pédagogique et/ou proposant un autre type d'enseignement doivent pouvoir être envisagées ;
- › Investir massivement dans la rénovation et la performance énergétique des bâtiments scolaires, afin de permettre à chaque élève d'évoluer dans un environnement totalement sain et agréable ; accorder une attention particulière aux sanitaires ; des mécanismes de tiers investisseurs doivent être mis en place afin de limiter les montants financiers devant être apportés directement par les établissements scolaires, les gains d'énergie réalisés permettant d'assurer le financement des investissements réalisés (cfr. le chapitre « énergie ») ;
- › Adapter les modalités d'intervention du Programme Prioritaire des Travaux (PPT) et du Fonds de garantie des bâtiments scolaires pour tenir compte de l'inflation et de l'évolution des taux d'intérêt ;
- › Supprimer le décret inscription, afin de garantir le libre choix des parents auquel nous sommes viscéralement attachés, dès lors qu'il y aura un nombre de places suffisant dans les écoles.